

LE JOURNAL DU SNES GUYANE

Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent chers devraient essayer l'ignorance...

Numéro 1 – SEPTEMBRE - OCTOBRE 2024

Sommaire

- Edito p1
- La formation, un droit gravement menacé p2
- Le SNU, le ministère s'obstine p2
- Le bâti scolaire, enjeu social et syndical p3
- La tournée Maroni p4
- L'école inclusive, un état catastrophique p4
- Une avancée pour les AESH p5
- Du nouveau dans la gestion des contractuels p5
- Les formations syndicales proposées par la FSU
Guyane et le SNES-FSU Guyane p6
- AED : missions, temps de travail, rémunération p7
- Un budget 2025 inacceptable p8

Directeur de publication : Florent Hennion

Edito : Une nouvelle Ministre... dans la continuité

« Une rentrée techniquement réussie ». C'est en ces termes que la numéro deux du ministère a qualifié la rentrée 2024. Pourtant, la réalité est là : il manquait un-e professeur-e dans 56 % des établissements à la rentrée.

Et la Guyane n'est pas épargnée ! Début septembre, **ce sont près de 200 professeurs qui manquaient dans les collèges et les lycées** d'après les remontées des correspondant.es du SNES-FSU dans les établissements.

Aussi, nous étions en droit d'attendre que la nouvelle Ministre, Anne Genetet, prenne pleinement la mesure de la situation et se mobilise en faveur d'une Éducation nationale traversée par une crise profonde, à commencer par celle du recrutement.

Les premières annonces de la Ministre prennent pourtant le contre-pied des attentes des personnels. Filant la métaphore maritime, *"le navire garde le cap, ce que je vais changer, c'est la vitesse du navire"*, Anne Genetet nous conduit à pleine vitesse droit dans le mur !

Pour le SNES-FSU, l'École publique se trouve à un point de bascule : crise de recrutement, réformes faites contre les personnels, conditions de travail rendues très difficiles (effectifs chargés dans les classes, vies scolaires sous pression, PsyEN dont le métier est dénaturé...), part belle pour l'enseignement privé...

Il n'est donc pas envisageable que l'École publique fasse les frais de l'austérité décrétée par le gouvernement.

C'est pour cela que **le SNES-FSU a rappelé les exigences de la profession** lors de sa première rencontre avec la nouvelle Ministre, mercredi 2 octobre :

- augmentation des salaires sans contrepartie pour tous les personnels et abandon du Pacte
- plan de recrutement et diminution des effectifs dans les classes
- abandon d'un SNU coûteux et inutile
- abrogation du choc des savoirs.

Sur aucun de ces sujets la Ministre n'a été en mesure d'apporter des réponses claires.

Un plan de rattrapage pour la Guyane

Le SNES-FSU Guyane a organisé des Heures Mensuelles d'Information Syndicale dans tous les établissements et a lancé une grande enquête auprès de ses adhérent-es.

Le constat est sans appel. Il manque des professeurs, des AESH, des PsyEN, des infirmières, des AED... Certains établissements sont sous équipés, délabrés.

Le SNES-FSU Guyane va accentuer son travail d'information auprès des collègues afin de **préparer une large mobilisation pour obtenir un véritable plan de rattrapage pour la Guyane.**

*Florent Hennion et Denys Oltra,
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Guyane*

La formation, un droit gravement menacé

Enseigner, c'est être confronté à la fois à l'évolution des savoirs, des pratiques pédagogiques, à des changements de programmes, à des élèves à besoins particuliers... Cette évolution constante du métier rend absolument indispensable une formation tout au long de la vie professionnelle.

Le Plan Académique de Formation répond à ce besoin. Mais encore faut-il que les collègues qui souhaitent se former et gagner en compétences pour le plus grand bénéfice de leurs élèves, puissent le faire.

En effet, en octobre 2023, le ministère avait annoncé son objectif de faire passer 100 % des formations en dehors des heures de face-à-face pédagogique à la rentrée 2024. Nous y sommes.

La nouvelle procédure de l'Ecole Académique de la Formation Continue pour s'inscrire à un stage prévoit systématiquement de soumettre cette inscription à autorisation du chef d'établissement, qui peut s'y opposer sans autre forme de procès.

Les remontées des collègues depuis la rentrée montrent que, d'un établissement à l'autre, les politiques sont très différentes. Ici, le chef d'établissement comprend tout le bénéfice que les élèves et leurs familles peuvent tirer d'avoir des professeur.es formé.es. Là, le chef d'établissement s'oppose à toutes les demandes, quitte à se tirer une balle dans le pied en détricotant des dispositifs qui avaient fait leur preuve.

Pour le SNES-FSU, la formation continue doit répondre aux attentes des collègues, concepteurs de leur métier, en mêlant étroitement recherche universitaire et réalités de la classe et dans le respect de leur liberté pédagogique. Elle doit se dérouler sur le temps de travail sans obligation de rattrapage des « heures perdues », puisque les personnels en formation sont bel et bien déjà au travail.

Le SNES-FSU Guyane encourage les élu.es dans les CA à demander à leur chef.fe d'établissement de préciser sa politique en la matière et de présenter un premier bilan des autorisations accordées ou des refus signifiés.

De même, lorsqu'ils et elles sont confronté.es à des refus systématiques et que leur droit à la formation est clairement bafoué, le SNES-FSU Guyane invite les collègues à refuser d'assurer toutes fonctions, en dehors de leurs Obligations Réglementaires de Service, dans leur établissement : professeur.e principal.e, référent.e culture, lutte contre le harcèlement...

Service National Universel, le ministère s'obstine !

Suite au rapport de la Cour des comptes publié le 13 septembre sur le Service National Universel, qui ne fait que conforter les dénonciations portées par la FSU, le ministère dans un communiqué contre-feu balaye les critiques et annonce une généralisation par étapes.

Ce rapport souligne que le séjour de cohésion des «classes engagées» supprime 2 semaines de cours aux 36 dues aux élèves chaque année scolaire comme indiqué dans le code de l'éducation.

"Dysfonctionnements" et "encadrants trop peu formés" confortent nos craintes d'une mise en danger des jeunes dans ces séjours. Il constate aussi un dispositif "aux objectifs incertains", un budget "largement sous-estimé" et une généralisation "non-préparée" dont le coût est estimé entre 3,1 et 5 milliards d'€.

Le bâti scolaire en Guyane française : un enjeu social et syndical

La situation du bâti scolaire en Guyane est un sujet préoccupant depuis de nombreuses années. Face à une croissance démographique soutenue, des conditions socio-économiques difficiles et un sous-investissement chronique, les établissements scolaires de Guyane souffrent de graves insuffisances. Ce problème revêt une dimension sociale majeure et est devenu un enjeu central pour le SNES-FSU.

Contexte démographique et pression sur les écoles

La Guyane connaît un taux de croissance démographique exceptionnel. Entre 2010 et 2021, la population du département a augmenté de 2,3% par an, faisant de la Guyane la seconde région, après Mayotte, la plus dynamique de France en terme de démographie. Cela se traduit par un afflux massif d'élèves dans les établissements scolaires. Le manque de places disponibles dans les écoles est criant. Dans de nombreuses communes, les salles de classe sont surchargées. Cette situation affecte la qualité de l'enseignement et génère des tensions entre les enseignant.es, les parents et les collectivités locales.

Infrastructures inadéquates et délabrement

Le bâti scolaire guyanais souffre également d'une vétusté inquiétante. De nombreux établissements ont été construits il y a plusieurs décennies et n'ont pas bénéficié des rénovations nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et aux conditions climatiques particulières de la région qui accélèrent leur dégradation.

Le SNES-FSU Guyane dénonce depuis longtemps l'état de délabrement de certains établissements qui pose des problèmes majeurs de sécurité.

Le SNES-FSU considère que des classes surchargées, des bâtiments vétustes et des conditions de sécurité insuffisantes nuisent gravement à la mission éducative. Aussi, nous appelons l'État et la CTG à prendre leurs responsabilités face à l'urgence

de la situation. Cela passe par un grand plan de rénovation du bâti et la construction de nouveaux établissements de proximité et à taille humaine.

Une dimension sociale : inégalités et précarité

Le problème du bâti scolaire en Guyane n'est pas seulement une question de conditions matérielles. Il reflète aussi des inégalités profondes entre ce territoire et l'Hexagone. Les retards dans les constructions d'écoles et l'état de certaines infrastructures exacerbent les inégalités d'accès à l'éducation, affectant particulièrement les populations les plus vulnérables.

La question de la non-scolarisation, notamment dans les quartiers précaires et les zones rurales, est un autre point d'alerte. Cela crée un système éducatif à deux vitesses, où les enfants des zones les plus pauvres sont laissés pour compte.

Vers un plan de rattrapage pour le bâti scolaire ?

En 2022, le gouvernement a annoncé un plan spécifique pour la Guyane dans le cadre du Plan de relance, avec une enveloppe dédiée aux infrastructures scolaires. Ce plan prévoit, pour le second degré, la mise en chantier de 12 nouveaux établissements scolaires entre 2024 et 2028, ainsi que la rénovation des bâtiments existants.

Nous sommes cependant au regret de constater que les chantiers avancent à un rythme trop lent pour répondre à l'urgence.

La situation du bâti scolaire en Guyane française est révélatrice des difficultés structurelles auxquelles ce territoire est confronté. Face à une population en pleine expansion et à des infrastructures dégradées, le SNES-FSU continue de lutter pour garantir des conditions d'enseignement dignes. Le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous est au cœur de ses revendications.

Seule la mobilisation des personnels est de nature à permettre d'obtenir un véritable plan de rattrapage pour la Guyane. C'est ce à quoi le SNES-FSU s'emploiera dans les semaines qui viennent.

Manuel Roussel

Tournée syndicale sur le Maroni : sécheresse à tous les niveaux

Le réchauffement et le dérèglement climatique n'épargnent pas la Guyane et les constats faits ces dernières semaines lors de la tournée de la FSU sur le Maroni, sont inquiétants. Les fortes chaleurs et la baisse exceptionnelle du niveau de l'eau en saison sèche, alternent avec les crues et inondations de plus en plus violentes, rendant année après année, la vie sur le fleuve de plus en plus compliquée. La circulation des personnes et des marchandises constitue deux problématiques fortes des sites isolés qui impactent directement le fonctionnement des établissements scolaires.

Les conditions de travail n'ont que peu évolué ces dernières années. Les enseignant.es néo-contractuel.les sont encore trop souvent affecté.es sur site isolé sans formation initiale. Celles et ceux qui font le choix d'y rester, sont éloigné.es de l'offre de formation continue. Les commandes et l'acheminement du matériel sont plus coûteux et prennent plus de temps qu'ailleurs. Se loger reste une problématique forte et certaines écoles des écarts n'ont pas d'eau potable, le matériel est difficile à obtenir...

Dans les collèges, les collègues se sentent de plus en plus isolé.es face aux difficultés de leurs élèves. L'absence de psyEN, d'assistantes sociales renforce encore le sentiment d'abandon.

Afin de ne pas acter définitivement l'existence d'une école à deux vitesses en Guyane, il est urgent que les collectivités et le rectorat travaillent de concert sur un plan de désenclavement et d'attractivité de ces communes et de leurs écarts.

Rafael Bejarano

L'école inclusive en Guyane : un bilan catastrophique

Les tournées syndicales pluriannuelles du SNES-FSU dans les EPLE de Guyane, ainsi que notre réseau étoffé de S1, nous permettent de brosser un tableau relativement exhaustif de la situation en ULIS et de l'ASH en général.

Ce bilan est sévère et s'aggrave chaque année. En effet, les effectifs ne cessent d'augmenter, creusant l'écart entre l'Hexagone (10 à 12 élèves par unité) et la Guyane, où certaines unités accueillent jusqu'à 22 élèves. Les dossiers en attente sont de plus en plus nombreux et les délais s'allongent faute de psyEN en quantité suffisante. Pire, même quand le dossier MDPH est constitué, certains élèves se voient notifier un refus au motif de bilans neuropsychologiques ou ergothérapeutiques absents, ces bilans payants, et très chers, étant à la charge des familles, cela aggrave encore davantage les inégalités sur notre territoire.

De nombreux élèves notifiés se retrouvent en classe ordinaire faute de place, avec ou sans AESH, car leurs effectifs sont insuffisants et la plupart ont des contrats à temps partiels, bien en-dessous des besoins. En lycée professionnel, certains élèves notifiés ULIS n'ont qu'une année en dispositif pour laisser la place aux suivants et doivent se débrouiller seuls l'année suivante !

Pour le SNES-FSU, ces économies faites aux dépens des élèves à besoins éducatifs particuliers sont inacceptables et les situations qui en découlent s'apparentent à de la maltraitance envers ces élèves et l'ensemble des personnels qui les accompagnent. Nous attendons avec impatience les conclusions de l'audit du fonctionnement de l'ASH demandé par le Recteur et continuerons de demander les ouvertures de dispositifs nécessaires. Tous les élèves de Guyane doivent avoir accès à un enseignement de qualité, surtout les plus fragiles !

Stéphanie Commode

Enfin les bonnes quotités horaires pour les AESH !

Le SNES-FSU dénonce, depuis l'année dernière, le mode de calcul du temps d'accompagnement hebdomadaire des AESH de l'académie qui leur était systématiquement défavorable.

En effet, le temps d'accompagnement d'élève était systématiquement arrondi au supérieur, voir même à certains endroits augmenté d'une heure.

Nous avons obtenu gain de cause et les services ont modifié le temps d'accompagnement correspondant à chaque quotité.

Nous invitons tous les AESH de l'académie à se rapprocher du SNES-FSU pour demander les éventuelles sommes dues par l'employeur. En effet, le préjudice financier s'étale sur 4 années et peut aller jusqu'à 1500 euros bruts !

Le SNES-FSU est en train de monter une action collective afin d'aider toutes et tous les AESH dans cette démarche.

Florent Hennion

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



SUIVEZ-NOUS SUR X



Du nouveau pour les contractuels

Comme chaque année depuis la suppression des groupes de travail pour l'affectation des collègues non titulaires de l'académie, celle-ci a été des plus opaque et les règles de priorité, bien que d'une simplicité enfantine, n'ont pas toujours été respectées. Pourtant, l'académie ne saurait fonctionner sans les agents non-titulaires. En effet, en Guyane un enseignant du second degré sur trois est contractuel.

Les services des ressources humaines ont depuis l'année dernière repris le dialogue avec les représentant-es des personnels afin de remettre à plat les lignes directrices de gestion des non-titulaires. La nouvelle mouture contient quelques avancées significatives :

- Quelle que soit la date de signature, les contrats allant jusqu'à la fin de l'année scolaire seront établis jusqu'au 31 août.
- Un.e collègue recruté.e pour une suppléance se terminant au début d'une période de vacances d'élèves sera rémunéré pendant ces congés.
- Lors de la signature d'un premier contrat éducation nationale en Guyane, l'ancienneté acquise dans une autre académie ou dans une autre administration sera, partiellement ou totalement prise en compte.

Enfin, il est à noter que l'administration a proposé de revoir la rémunération sur les sites isolés et éloignés afin de les rendre plus attractifs.

Les propositions de l'administration consistent à rehausser la rémunération des professeurs contractuels d'un ou deux niveaux sur sites éloignés et d'encore un ou deux niveaux supplémentaires sur site isolés. La FSU (et donc le SNES-FSU) a demandé que cette sur-rémunération puisse concerner tous les enseignant.es, AED, AESH, infirmier.es, assistant.es sociaux.les (etc.) exerçant sur ces sites. Elle a donc proposé de créer une prime d'éloignement d'environ 200 euros) et d'augmenter la prime d'isolement déjà existante (d'environ 400 euros). C'est en effet la seule manière de toucher l'ensemble des personnels affectés sur ces sites. Cela devrait être tranché rapidement lors du prochain CSA (Comité Social d'Administration).

Anne Joly

Formations proposées par le SNES et la FSU pour cette année 2024-2025

STAGE	Proposé par	Date	Public	Lieux	Programme
Agir en CA	SNES	17/10/2024	Adhérent-es et militant-es	Cayenne	Pourquoi investir le CA ? Composition, attributions et fonctionnement du CA. Comment préparer un CA ? Quels outils à disposition lors d'un CA ?
Statut et carrière	SNES	14/11/2024	Tous-tes	Cayenne	Histoire, importance et intérêt du statut. La carrière et son déroulé (Classe Normale - Hors Classe - Classe Exceptionnelle). Les rendez-vous de carrière etc. Comment contester ?
Rémunération	SNES	21/11/2024	Tous-tes	Cayenne	Tout comprendre sur sa fiche de paye. Histoire et évolution de la rémunération des enseignant-es. Point sur le PACTE.
Rémunération des AESH	SNES	26/11/2024	AESH et APSH	Cayenne	Comprendre l'organisation du temps de travail des AESH. Tout comprendre sur sa fiche de paye.
Préparation de rentrée	SNES	10/01/2025	Adhérent-es et militant-es	Cayenne	Analyse de la dotation ministérielle et de la politique académique. Ce que porte le SNES-FSU pour la rentrée. Points de vigilance. Étude de TRMD etc.
Non-titulaires	FSU	25/03/2025	Tous-tes	Cayenne	Les contrats, les affectations, les différentes primes. Lire sa fiche de paye. La revalorisation, les congés...Face aux différentes attaques gouvernementales, face aux dysfonctionnements récurrents du rectorat, aujourd'hui, plus que jamais, connaître ses droits est crucial !
		27/03/2025		Saint-Laurent	
CPE	SNES	27 et 28 mars	Tous-tes	Cayenne	Actualités du métier, point sur les réformes en cours, rémunération, carrière, ce que porte le SNES-FSU.
Retraite (Jour 1)	SNES	fin mars début avril	Tous-tes	Cayenne	Fonctionnement des retraites de nos retraites. Les réformes successives. Ce que porte le SNES-FSU.
Retraite (Jour 2)	SNES		Adhérent-es		Étude de ton dossier de retraite.
Santé sécurité au travail	FSU	07/04/25	Tous-tes	Saint-Laurent	Conditions de travail, souffrance au travail, instances, réglementation et outils pour faire respecter nos droits.
		10/04/25		Cayenne	
Violences Sexuelles et Sexistes	SNES	semaine du 12 au 16 mai	Tous-tes	Cayenne	Comment lutter contre les violences sexuelles et sexistes.
Animer une section établissement	SNES	22/05/2025	Adhérent-es et militant-es	Cayenne	Fonctionnement du SNES dans sa globalité. Qu'est-ce qu'une section établissement. Faire vivre et animer la section établissement.

Contrairement à celles de l'administration, toutes nos formations se déroulent sur le temps de travail. D'ailleurs, nous te rappelons que tous les agents de la fonction publique ont le droit à 12 journées d'absence (augmentées des éventuels délais de route) pour participer à des formations syndicales.

Afin que l'éloignement au lieu de formation ne soit pas un frein, le SNES-FSU participe, pour ses adhérents, aux frais de transport, d'hébergement et de repas liés aux stages.

Si tu souhaites participer à une ou plusieurs de ces formations, tu peux d'ores et déjà t'inscrire :

- Sur ton espace adhérent du SNES-FSU si tu l'es.
- En envoyant un mail à s3guy@sn.es.edu pour les formations proposées par le SNES-FSU
- En envoyant un mail à fsu973@fsu.fr pour les formations proposées par la FSU

Nous te ferons alors parvenir les modalités précises pour effectuer ta demande auprès de ta hiérarchie et te communiquerons les lieux et horaires précis dès qu'ils seront connus.

Vous êtes de plus en plus nombreux-ses à participer à ces formations et nous vous en remercions !

Assistant.e d'Éducation (AED) : temps de travail, rémunération et missions

Les missions des AED méritent d'être mieux reconnues. Elles et ils assurent un lien éducatif avec les élèves et une proximité d'une nature différente de celle des autres adultes de l'établissement.

En finir avec la précarité

Pourtant, à cause de la précarité de leur statut, les pressions hiérarchiques peuvent être fortes sur les AED : ordres, contre ordres, convocations hors emplois du temps établis, menaces de ne pas reconduire le contrat...

Pour en finir avec cette précarité, le SNES-FSU revendique des contrats de trois ans reconductibles et un salaire minimum à 1850 € nets par mois (hors 40%).

Enfin, la possibilité d'un CDI pour les AED ayant exercé plus de six années n'efface pas toute la précarité de leur statut. En effet, l'accès au CDI n'est pas un droit opposable : pour le SNES-FSU, il faut à minima que le recrutement en CDI se fasse sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD.

Que vérifier sur le contrat de travail ?

Prendre garde aux dates de début et de fin de contrat, ainsi qu'à la période d'essai (1/12^e de la durée du contrat). En cas de renouvellement, un AED n'a plus de période d'essai à faire. On doit aussi y trouver le nombre d'heures à faire sur l'année et le nombre de semaines (entre 39 et 45) sur lesquelles sont réparties ces heures. S'il est possible d'étendre quand même les contrats à une durée de 3 ans, les chef.fes d'établissement s'y refusent, ce qui leur permet de maintenir une pression constante sur les AED pour le renouvellement de leur contrat.

Droit à des absences pour concours et examens

Depuis 2007, le SNES-FSU a obtenu que les AED disposent d'autorisations d'absence sans récupération pour les épreuves des examens et concours. Elles couvrent au moins la durée de la

session augmentée de deux jours de préparation. Les chef.fes d'établissement méconnaissent la circulaire d'application (circulaire n° 2008-108 du 21 août 2008) et refusent souvent les demandes. N'hésitez pas à citer la circulaire et contactez le SNES-FSU Guyane en cas de difficulté.

Comment calculer son temps de travail ?

Le temps de travail des AED est de 1 607 heures annualisées. En réalité, il s'agit de 1593 heures, car il y a 2 jours de congés non fractionnés. Beaucoup de collègues ignorent combien d'heures ils doivent faire par semaine du fait de l'annualisation des contrats. Le nombre de semaines est inscrit dans le contrat (entre 39 et 45 semaines). La durée la plus courante est de 39 semaines, soit 36 semaines devant les élèves, 2 semaines administratives en été et 1 semaine pendant les « petites vacances ». Le temps de travail étant annualisé, la journée de solidarité est déjà comprise dans les 1067 heures et n'est pas à (re)faire ! Le temps de travail connaît des limites légales. Les AED ne doivent pas faire plus de 48 heures par semaine, pas plus de 44 heures/semaine en moyenne sur une période de 12 semaines et pas plus de 10 heures par jour. Le temps de repas est inclus dans le temps de travail.

Faire respecter les missions

Attention aux missions confiées aux AED car des chef.fes d'établissement n'hésitent pas à piocher dans la dotation AED pour leur faire faire autre chose, sans respecter les missions du décret de 2003 modifié en 2022 : entretien de tout le réseau informatique de l'établissement, agent de laboratoire, encadrement de séances numériques dans le cadre du remplacement de courte durée des enseignants... Autant de moyens détournés au détriment du bon fonctionnement de la vie scolaire.

Se syndiquer au SNES-FSU, une nécessité pour connaître ses droits et être défendu.e. Pour les AED, l'adhésion pour l'ensemble de l'année scolaire est de 25€, dont 16€ remboursés en crédit d'impôt.

Pour contacter le SNES-FSU Guyane

A Cayenne	A Saint-Laurent du Maroni
BP 50847 / 97339 Cayenne 0594 25 36 94	Centre d'affaires / 11 rue du bac / 97320 Saint-Laurent du Maroni 0594 34 18 64
@ : s3guy@snes.edu / 0694 31 33 87 / www.guyane.snes.edu	

4000 nouvelles suppressions de postes d'enseignants, aucune nouvelle mesure salariale...

L'École est à un point de bascule, Michel Barnier la précipite dans le vide.



Le gouvernement a annoncé les grandes lignes du budget 2025. **C'est une véritable cure d'austérité pour l'Éducation nationale.** Près de 4000 suppressions de postes d'enseignants, pas de nouvelles mesures salariales... L'École publique paye un lourd tribut aux économies annoncées par Michel Barnier. C'est même l'Éducation nationale **qui contribue le plus aux suppressions de postes annoncées dans la Fonction publique.** Et dire que Michel Barnier annonçait lors de son discours de politique générale que l'école resterait sa priorité...encore une fois, il y a un gouffre entre les paroles et les actes !

L'argument démographique ne tient pas !

La baisse, pour des raisons démographiques, commencée dans le premier degré, s'amorce dans le second. Entre les rentrées 2022 et 2028, les effectifs devraient diminuer d'environ 556 000 élèves, dont 77 % dans le premier degré et 20 % en collège. Mais s'appuyer uniquement sur ces chiffres revient à passer sous silence la nette dégradation des conditions de travail et d'étude des personnels et des élèves ces dernières années, du fait des politiques menées.

Rappelons ainsi que les suppressions d'emplois ont été massives dans le second degré public depuis 2006, alors que les effectifs élèves explosaient : 158 441 élèves en plus, 27 645 emplois en moins dans le second degré public. **La baisse démographique doit être mise à profit pour rattraper le retard d'encadrement et la diminution de l'offre de formation accumulés.** Même avec la baisse des effectifs, **pour retrouver le taux d'encadrement de 2006, il faut créer des emplois !**

Le 14 octobre, le SNES avec la FSU et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont déposé une alerte sociale concernant le budget 2025. Faute d'avoir été entendus, le SNES et la FSU appellent à préparer une large mobilisation autour des questions de budget.